

Attendus du jury pour l'admission directe en Formation Générale en Sciences Médicales Session 2024

Admissibilité | Dossier

Le jury n'examinera que des dossiers conformes à la liste des pièces justificatives indiquée dans l'arrêté du 24 mars 2017.

Lettre de motivation précisant les raisons de la candidature

Il est attendu des candidats une lettre de motivation décrivant leur parcours, leurs motivations à intégrer les études de médecine, la viabilité de leur projet de reprise/poursuite d'études longues et toute implication personnelle dans une remise à niveau sur le plan académique.

Les candidats devront également présenter les apports de leur cursus antérieur et leur compréhension du métier de médecin. La lettre doit permettre au jury de s'assurer de la réflexion et de la certitude des candidats à se réorienter.

Curriculum Vitae détaillé à partir de l'année d'obtention du baccalauréat

Le CV doit rendre compte du parcours académique et professionnel du candidat mais également de ses engagements personnels s'il en a. Le candidat détaille ses formations et expériences professionnelles depuis l'obtention de son baccalauréat.

Les autres pièces étant règlementaires, il est demandé au candidat de fournir le dossier le plus complet possible.

Admission | Entretien avec le candidat

Le jury jugera la motivation du candidat, ses capacités à s'adapter aux objectifs de formation, les expériences personnelles et professionnelles pouvant motiver le choix du candidat et le degré de maturité du projet présenté.

Le jury conseille aux candidats d'organiser leur présentation en 10 points présentant leur parcours, leurs motivations et leurs qualités.

Les supports de présentation (diaporamas, affiches et autres) ne sont pas autorisés.

L'entretien se déroulera de la manière suivante :

- 10 minutes maximum où le candidat devra se présenter et présenter son projet et ses motivations.
- 10 à 15 minutes d'entretien avec les membres du jury.